**MEMO DE LA DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES**

**Présentation de la Direction des Services Informatiques (DSI)**

La direction a en sa charge l’informatisation du ministère de la communication et des relations avec le parlement. Parmi ces missions phares se trouvent la dématérialisation des procédures administratives, la maintenance du parc informatique, la mise en place et le suivi du réseau informatique, la formation du personnel sur les nouvelles technologies de l’information et de la communication et assurer la sécurité informatique du ministère.

1. **Les projets réalisés**
2. **Le schémas directeur informatique**

Le schémas directeur informatique est un document stratégique qui définit toutes les actions informatiques à mener sur 5 ans pour le ministère de la communication et des relations avec le parlement. Ce document fait ressortir le diagnostic informatique du ministère de la communication et propose des actions à travers des projets pour l’informatisation totale du ministère. Parmi les projet phares se trouve l’interconnexion de toutes les directions régionales de la communication au réseau informatique de l’administration publique, la gestion de la sécurité des informations partagées et la sauvegarde des données, l’informatisation de l’annuaire statistique du ministère et de l’université africaine de la communication. L’informatisation de la procédure législative (projet PMAP).

La mise en œuvre du schémas directeur nécessite des partenaires , son budget est de **348 135 680** Fcfa pour les 5 ans.

La mise en œuvre du schémas directeur informatique suit un scenario qui s’étale sur les 5 ans. Chaque année possède ses projets bien définis. L’évaluation du schémas directeur informatique se fait à mi-parcours, annuellement ou à la fin du délai imparti.

1. L’intranet du ministère de la communication
2. L’inscription en ligne au concours prix Galian
3. **Les projets à venir**

* L’informatisation de l’appel à communication des UACO
* L’informatisation de l’annuaire statistique et du tableau de bord
* L’informatisation de la procédure législative
* L’informatisation de la communication des documents au sein du ministère
* Informatisation de la gestion du courrier
* La gestion de la sauvegarde et la sécurité des données
* L’interconnexion de toutes les directions régionales au réseau informatique
* Formations du personnel aux TIC

1. **Insuffisance de la DSI**

* Insuffisance de personnel
* insuffisance de formation du personnel informaticien
* allocation de ressources financière plus importante
* Pas d’équipements de la salle informatique en matériels informatiques
* Insuffisance de bureau pour les agents